

NON CLASSÉ

# Nouvelle fonctionnalité Mobilic

06 AVRIL 2022



**Mobilic évolue de jour en jour ! Sa toute dernière fonctionnalité permet l'intégration du temps de liaison à la liste des activités !**

Ainsi, si des salariés doivent prendre le train, le ferry, l'autocar ou l'avion pour se rendre sur un chantier, il est désormais possible de l'ajouter à leur journée de travail. Sur l'interface gestionnaire, il suffit de se rendre dans la mission du salarié et d'ajouter une activité « Liaison ». Le salarié en sera ensuite informé par e-mail

mais ne pourra pas ajouter de temps de liaison via son interface.

Attention, cette évolution est optionnelle, il est possible de l'activer ou la désactiver dans les paramètres de votre interface gestionnaire.

[Voici une publication LinkedIn comprenant une vidéo explicative](#)